

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

CNAMGS : continuer à améliorer la prise en charge des assurés

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

DU 3 au 9 février 2021, est organisé à Libreville, un atelier de révision de la liste des médicaments remboursables par la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs). Durant six jours, les participants passeront au peigne fin la liste nationale des médicaments essentiels, dont le choix tient compte de leur intérêt en santé publique, des données sur leur efficacité, sur leur innocuité et du rapport entre le coût et l'efficacité comparative de ces médicaments à d'autres produits médicaux. De même, une attention particulière sera portée sur les médicaments remboursés par d'autres caisses d'assurance maladie ou sous surveillance à l'étranger. Pour Séverin-Maxime Anguille, directeur général de la Cnamgs,

"l'organisation de cet atelier répond à un double impératif: apporter des réponses adéquates aux besoins de la population et celui de préserver l'équilibre financier de la Cnamgs". L'objectif, a poursuivi le DG, "est donc de continuer à améliorer la prise en charge thérapeutique de nos assurés tout en permettant que la Cnamgs vienne en appui aux mesures édictées par les plus hautes autorités de notre pays, notamment celles concernant l'approvisionnement en médicaments des pharmacies hospitalières".

À noter que l'organisation de cet atelier répond aux exigences réglementaires. Lesquelles prévoient que la liste soit révisée tous les trois 3 ans, pour permettre aux assurés de bénéficier des dernières avancées thérapeutiques. Cela, en tenant compte des protocoles médicaux en vigueur.

Il faut tout de même souligner



Photo: BOTOUNOU

Une vue des participants à l'ouverture des travaux, hier à Libreville.

que "cette révision tient compte du contexte actuel. Nous savons que la pandémie de Covid-19 a des effets sur les patients présen-

tant des comorbidités, notamment l'hypertension artérielle, le diabète. Donc dans le cadre de cette révision, justement, nous

allons regarder les médicaments pour ces différentes pathologies", a indiqué M. Séverin-Maxime Anguille.

Le clin d'œil de *lybek*



Sécurité pénitentiaire: le colonel Paul Mitombo élevé au grade de général de brigade

CM
Libreville/Gabon

CONFORMÉMENT au décret n° 00510/PR portant inscription et nomination au grade d'inspecteur de premier grade d'un régisseur en chef de la Sécurité pénitentiaire au titre de l'année 2021, la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme, Erylyne Antonella Ndembet-Damas, a présidé hier la cérémonie de port de galon d'un officier général de la Sécurité pénitentiaire. Il s'agit du colonel Paul Mitombo qui a été promu au grade de général de brigade.

Le cérémonial militaire qui s'est déroulé en présence du commandant en chef de la Sécurité pénitentiaire, le général de division, Jean-Germain Effayong-Onong, des officiers, sous-officiers, pa-



Photo: CM

Le ministre de la Justice, Erylyne Antonella Ndembet-Damas remettant les attributs de son rang au général de brigade Paul Mitombo.

rents et connaissances du promu, a été marqué par la lecture du décret confirmant la nomination du promu et la pose des nouveaux attributs (insignes et képi) par la ministre de la Justice.

Félicitant le colonel Mitombo pour sa nomination au grade de

général de brigade, la ministre de la Justice a exhorté le promu à continuer à servir le corps avec ce même dynamisme car " cette promotion n'est pas une fin en soi mais, une étape à franchir en continuant à travailler avec discipline et rigueur ".